
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° _____ /MFPRE/DGFP/DPME/SR 
portant engagement de certains candidats en qualité
d'assistant sanitaire contractuel; en tête : monsieur
DIMI Albert 

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :



Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'assistant sanitaire ou des carrières de la santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'assistant sanitaire contractuel de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, classés dans la catégorie I, échelle 3, indice 590 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Option du diplôme
1.	DIMI Albert, né le 15 mai 1963 à Ongogni (Gamboma)	Santé publique
2.	MOUNGILI SAKO Nicaise, né le 14 décembre 1966 à Impfondo	Santé publique
3.	NDION NGANDZIEN Jacques, né le 18 juin 1964 à Inkouelé	Santé publique
4.	SOMBO Emmanuel Valentin, né le 26 juin 1964 à Dongou	Santé publique
5.	ISSONGO Jacqueline Sylvie, née le 24 juillet 1964 à Mapémé	Santé publique
6.	NDOULOU Basile, né le 5 avril 1966 à Kitsindi	Généraliste
7.	NKOU Henri, né le 15 juillet 1963 à Gamboma	Technicien supérieur de pharmacie
8.	MAHOUNGOU Isidore, né le 23 décembre 1964 à Mandou	Anesthésie et réanimation
9.	MENGA Rodolphe, né le 12 décembre 1966 à Motokomba	Généraliste
10.	M'BINGOU Martin, né le 11 juillet 1963 à Pointe-Noire	Généraliste

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960

Article 4 Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

2004-503

Brazzaville, le 30 Décembre 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

AMPLIATIONS :

DGFP/DPME 3
MFPRE/SST 3
DGB 3
DGCF 2
MSP 2
DGS 10
DOSSIERS 30
INTERESSES 10
SGG/BC 2/654

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et
de la population.

Alain MOKA